



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 20 septembre 2019

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demande en autorisation de construire formulées par :

- Propriétaire, requérant et auteur des plans : M. Jacques Jollien, Savièse
Type de réalisation : la pose d'une palissade
Situation : parcelle no 893, plan no 9, au lieu-dit « Drône » - coordonnées 594'255/123'111
Zone : Résidentielle R30
- Propriétaire, requérant et auteur des plans : M. Yves Luyet, Savièse
Type de réalisation : la modification du projet autorisé
Situation : parcelle no 2061, plan no 21, au lieu-dit « St-Germain » - coordonnées 593'142/122'333
Zone : Villages
- Propriétaire et requérant : M. Laurent Jacquier, Savièse
Auteur des plans : M. Christian Humbert
Type de réalisation : la construction d'un couvert à voiture
Situation : parcelle no 4688, plan no 32, au lieu-dit « Les Cohantses » - coordonnées 592'951/121'392
Zone : Extension villages E50
- Propriétaire, requérant et auteur des plans : M. Mike Hürlimann, Savièse
Type de réalisation : la construction d'un jardin d'hiver et la pose d'une cabane de jardin
Situation : parcelle no 503, plan no 6, au lieu-dit « Prarainson » - coordonnées 593'653/123'984
Zone : Touristique
- Propriétaire et requérant : Denner AG, Zürich
Auteur des plans : ID Néon SA, Sévaz
Type de réalisation : la pose d'un panneau publicitaire
Situation : parcelle no 3608, plan no 27, au lieu-dit « St-Germain » - coordonnées 593'082/122'101
Zone : Villages
- Propriétaire et requérant : Varone Réalisation SA, Savièse
Auteur des plans : atelier d'architecture Claude-Alain Reynard, Savièse
Type de réalisation : la construction d'un immeuble d'habitation
Situation : parcelles nos 7311, 7312, 7313, 7314, 7316, 7318 et 7319, plan no 44, au lieu-dit « Grandfin » - coordonnées 593'348/121'560
Zone : Résidentielle R30

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 20 septembre 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE